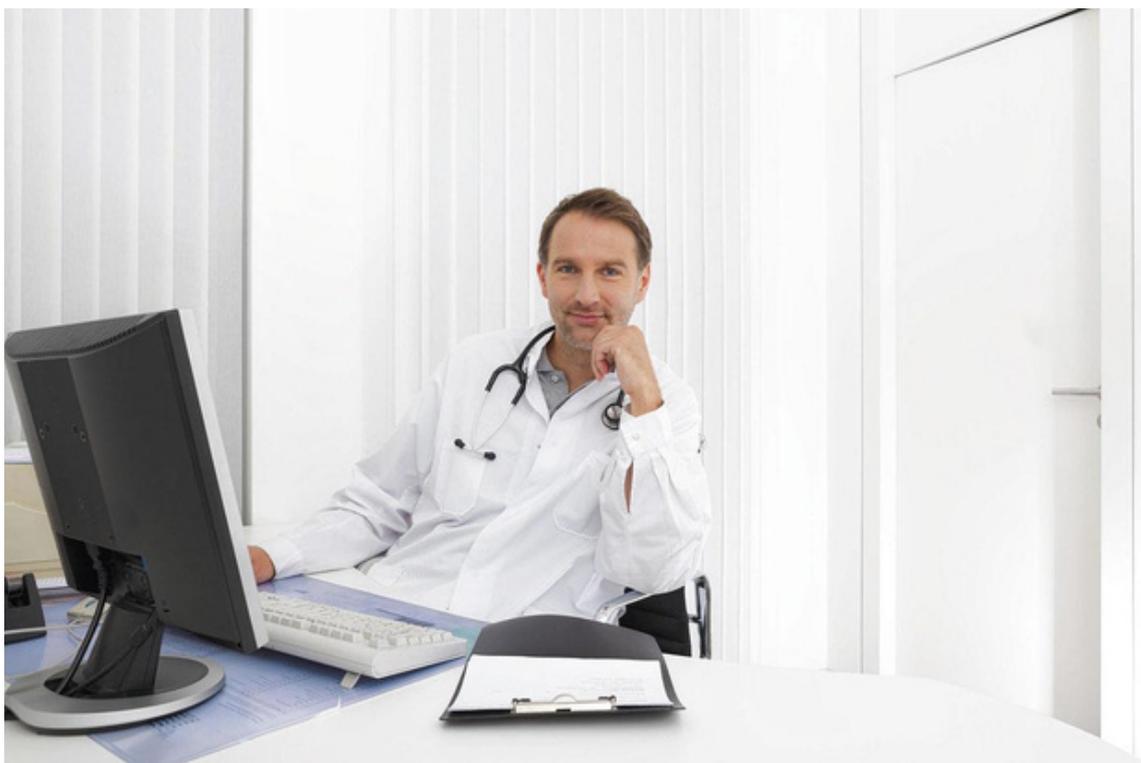


La consultation à 30 euros, une étape

12/05/23 à 14:52 Mise à jour à 14:52

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html)).

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html)) Senior Writer



Si le GBO/Cartel se réjouit de ce que les consultations puissent enfin être facturées à 30 euros, il ne crie pas victoire pour autant: le combat continue pour obtenir une rémunération décente pour tous les généralistes vu l'explosion des coûts et des charges.

Dans un contexte difficile de crise énergétique et d'inflation galopante, syndicats médicaux et mutuelles sont tout de même arrivés fin 2022 à un accord sur la répartition de la masse d'indexation globale des honoraires médicaux pour 2023. L'honoraire de consultation est ainsi passé de 27,25 euros en janvier 2022 à 30 euros un an plus tard.

La revalorisation des consultations à 30 euros a pu être obtenue - et le GBO/Cartel s'en réjouit - grâce à une indexation linéaire de toutes les consultations (indexation qui s'applique aussi aux visites et avis), majorée d'une (très) petite revalorisation de certaines consultations.

La consultation à 30 euros est l'une des revendications principales du GBO/Cartel depuis dix ans qui a largement contribué à la faire figurer dans l'accord 2022-2023. Lors de la négociation de cet accord en décembre 2021, il était alors prévu d'atteindre ces 30 euros en 2024. Mais, entre-temps, l'inflation

galopante (9,6% en 2022) est passée par là et, en euros constants, *c'est un montant encore supérieur qui devra être atteint en 2024.*

En effet, si le GBO/Cartel se réjouit de ce que les consultations puissent enfin être facturées à 30 euros, il ne crie pas victoire pour autant: le combat continue pour obtenir une rémunération décente pour tous les généralistes vu l'explosion des coûts et des charges. Et cela nécessite notamment une modification significative du mécanisme d'indexation des honoraires médicaux qui est très pénalisant pour les médecins en cas de hausse de l'inflation.

Par ailleurs, le GBO/Cartel regrette que le gouvernement ait décidé de ramener la norme de croissance pour 2024 à 2% et il mettra tout en oeuvre pour convaincre le ministre Vandembroucke d'obtenir du gouvernement qu'il la maintienne à son niveau actuel, soit 2,5%, norme déjà insuffisante pour financer tous les besoins actuellement non rencontrés.

Le GBO/Cartel veillera également à ce que l'actuel mécanisme d'indexation des honoraires médicaux, très pénalisant pour les médecins en cas de hausse de l'inflation, soit modifié significativement, et à ce que l'honoraire des consultations et visites soit encore revalorisé.

Le point de vue de l'Absym

L'Absym a obtenu de longue lutte la consultation à 30 euro. Mais ce n'est qu'une étape. Notamment pour les malades chroniques qui requièrent plus de temps d'écoute. La revalorisation des honoraires intellectuels constitue un chantier inachevé.

Aux yeux du syndicat, une indexation correcte des honoraires doit au minimum suivre l'inflation et ce, de façon linéaire pour tous les honoraires.

Le tarif d'une consultation chez le médecin généraliste a augmenté de 10% en un an: de 27,25 euros début janvier 2022 à 30 euros le 1er janvier 2023 et ce, grâce à la lutte sans relâche de l'Absym. On peut naturellement objecter que 30 euros pour une consultation chez le médecin généraliste est amplement mérité, et donc logique.

Et ce n'est certes pas spectaculairement plus élevé que ce à quoi l'indexation prévue donnait droit. Mais tout doit être négocié. Sans une injection supplémentaire de 2,5% au-delà de l'index, le tarif aurait stagné cette année à 29,19 euros.

De même, les consultations des médecins spécialistes ayant les honoraires de consultation les plus bas ont également été revalorisées le 1er janvier 2023. Les 30 euros sont donc non seulement acquis pour les médecins généralistes, mais aussi pour toute une série de médecins spécialistes qui travaillaient à un tarif inférieur à 30 euros.

Pour le syndicat, ces 30 euros ne sont toutefois qu'une étape. En effet, les malades chroniques sont de plus en plus nombreux dans les salles d'attente des médecins. Ces patients, souvent aux pathologies multiples, requièrent plus d'écoute, de suivi, de temps de la part des médecins, ce qui se traduit par des consultations plus longues.

Aujourd'hui, il n'est pas rare qu'un médecin ne voit plus que deux patients par heure, contre quatre il y a encore quelques années. Aux yeux de notre syndicat, il n'est pas concevable qu'après autant d'années d'études, un médecin se contente d'une rémunération brute de 60 euros/heure.

Pour l'Absym, la revalorisation des honoraires intellectuels constitue un chantier inachevé auquel elle continuera d'oeuvrer sans relâche.



Le journal du Médecin

GRATUIT
2 cadeaux de bienvenue

Devenez membre du journal du Médecin

et obtenez 10 points d'accréditation par an

Le vif.
Les Belges et leur sexualité
Alors, heureux-ses?



([https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken)

[utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken))



([//www.lejournaldumedecin.com/actu/secret-du-systeme-belge-la-liberte-des-contraires/article-opinion-68959.html](https://www.lejournaldumedecin.com/actu/secret-du-systeme-belge-la-liberte-des-contraires/article-opinion-68959.html))

” **Le secret du système belge : la liberté des contraires**
([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/le-secret-du-systeme-belge-la-liberte-des-contraires/article-opinion-68959.html](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/le-secret-du-systeme-belge-la-liberte-des-contraires/article-opinion-68959.html))

- Dr Jean Creplet